

INSCRIPTION COURS PUBLICS

2022-2023 - Majeurs

Ce dossier est à envoyer par courrier postal ou par courriel (suivi du règlement par courrier postal) :

• EPCC ESAD TALM – « Cours Publics » - 28 avenue Rostov-sur-le-Don – 72000 Le Mans

• lemans-courspublics@talm.fr

Tout dossier incomplet se verra refusé – inscription possible dans la limite des places disponibles

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail (en majuscules) :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

COURS SOUHAITÉ(S)* :

Histoire de l'art (lundi) - tarif 2

Reliure et auto-édition (lundi) - tarif 2

Eco-design (mardi) - tarif 2

Photographie argentique (mardi) - tarif 2

Peinture à l'huile (mercredi) - tarif 2

Gravure (jeudi) - tarif 2

Modelage céramique (jeudi) - tarif 2

Peinture acrylique (lundi) - tarif 3

Croquis (mardi) - tarif 4

Infographie (mardi) - tarif 2

FAB LAB Twist (mercredi) - tarif 2

Dessiner la ville et son patrimoine (jeudi) - tarif 2

Roman graphique (jeudi) - tarif 2

Parcours préparatoire 1^{ère} et T^{le} (divers) - tarif 2

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de TALM-Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir les informations liées aux cours publics par mail

J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle de l'École supérieure d'art et de design TALM

A, le

Signature :

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER :

Photo d'identité (pour toute inscription et réinscription)

Justificatif de domicile (uniquement pour les habitants de Le Mans Métropole)

Justificatif pour application du tarif réduit : personnes bénéficiaires du RSA, de l'ASS, du FSV, de l'AAH, demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans, étudiants (carte étudiante), lycéens majeurs (certificat de scolarité)

Règlement par chèque libellé à l'ordre de la DDFIP (ou CB ou espèces uniquement pour les dossiers complétés sur place)

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

2022 - 2023

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des cours publics, l'École Supérieure d'Art et de Design peut être amenée à vous faire participer à la communication pour les cours auxquels vous vous êtes inscrit.e. Cette communication peut faire appel à l'utilisation de la photographie et (ou) de la vidéo. En référence à la loi protégeant la vie privée, l'établissement doit vous demander une autorisation préalable à la prise de vue.

L'établissement s'engage à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Descriptif :

Possibilités d'exploitation : Communication autour des cours publics.

Initiateurs du projet : Directeur de l'ESAD TALM-Le Mans

Natures des images : Photographies, vidéos.

Diffusion des images : Les images seront utilisées sous le contrôle et la responsabilité de l'EPCC

- Au près du public dans le cadre du site internet de l'établissement et des réseaux sociaux
- Au près du public dans le cadre d'une réalisation de flyer, dans les journaux et revues.

Je soussigné.e....., autorise l'École Supérieure d'Art et de Design TALM-Le Mans à me faire apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du projet décrit ci-dessus dont j'accepte les modalités présentées. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel et d'information que je pourrai trouver dans cette.ces activité.s et de mon intérêt à en voir la trace.

Fait à, le

Signature :

CONTACT EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, je soussigné(e) autorise l'École Supérieure d'Art et de Design TALM-Le Mans à contacter les personnes suivantes, par ordre de priorité (dans le cas où le contact n°1 ne serait pas joignable, la personne n°2 sera avertie).

Contact 1 :

Nom : Prénom :

Tél. portable :

Tél. fixe :

Adresse mail :

Contact 2 :

Nom : Prénom :

Tél. portable :

Tél. fixe :

Adresse mail :

TARIFS 2022 – 2023

Notice à conserver

Tarif 2 – Dessiner la ville et son patrimoine, éco-design, FAB LAB twist, gravure, histoire de l'art, infographie, modelage céramique, peinture à l'huile, photographie argentique, reliure et auto-édition, roman graphique, parcours préparatoire aux écoles d'art et de design (1^{ère} et T^{le})

Cours hebdomadaires [30 séances de 2 heures sans modèle vivant]		
	Résidants Le Mans Métropole	Résidants hors Le Mans Métropole
Tarif normal	252 €	338 €
Tarif réduit*	131 €	169 €

Tarif 3 - peinture acrylique

Cours hebdomadaires [30 séances de 2 heures dont 15 séances avec modèle vivant]		
	Résidants Le Mans Métropole	Résidants hors Le Mans Métropole
Tarif normal	262 €	366 €
Tarif réduit*	142 €	200 €

Tarif 4 - croquis

Cours hebdomadaires [30 séances de 2 heures avec modèle vivant]		
	Résidants Le Mans Métropole	Résidants hors Le Mans Métropole
Tarif normal	327 €	414 €
Tarif réduit*	206 €	245 €

* Tarif réduit : le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiant.e.s (sur présentation de la carte étudiant), aux lycéen.ne.s mineur.e.s et majeur.e.s (sur présentation du certificat de scolarité), aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), aux allocataires du RSA (revenu de Solidarité active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse).

INFORMATIONS PRATIQUES 2022 - 2023

Notice à conserver

La rentrée :

Les cours débutent la semaine du 19 septembre 2022.

Les vacances :

Il n'y a pas de cours pendant les périodes suivantes :

- les vacances d'automne : du 29 octobre au 06 novembre 2022,
- les vacances de Noël : du 17 décembre 2022 au 1er janvier 2023 ;
- les vacances d'hiver : du 18 au 26 février 2023 ;
- les vacances de printemps : du 22 au 30 avril 2023.

Les conditions de remboursement :

- Remboursement intégral : en cas de désistement, il est possible de faire une demande de remboursement intégral **jusqu'au 03 octobre 2022** (les cours débutant la semaine du 19 septembre 2022),
- Remboursement partiel : pour toute demande de remboursement intervenant **entre le 04 et le 17 octobre 2022**, une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier,
- Cas de force majeure : **passé le 17 octobre 2022**, les demandes de remboursement ne seront recevables qu'en cas de force majeure (changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi – joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).
Une déduction sera alors effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande (sur la base de 30 séances annuelle),
- À partir du 1^{er} janvier 2023, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du 2nd semestre).

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même, accompagnée d'un RIB, et adressée à l'École Supérieure d'Art et de Design TALM-Le Mans - 28 avenue Rostov-sur-le Don - 72000 Le Mans.

Confinement et restrictions sanitaires :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de confinement ou de mesures de restriction sanitaire imposés à TALM, les cours pourront être proposés en distanciel et que, de ce fait, aucun remboursement ne sera possible pour les personnes qui déclareraient ne pas disposer de matériel adapté.